



La CFDT au cœur de la transition écologique :

La transition écologique est un levier vers un nouveau développement économique et social des entreprises.

La **CFDT** souhaite associer les salariés à cette transition en 14 propositions :



1. Proposer la mise en place d'un **audit écologique** au sein de l'entreprise ce qui permettrait de repérer les dépenses d'énergies inutiles et ainsi y remédier.
2. Les matériels **éco-conçus** qui peuvent être labellisés pour consommer moins : ampoules, écrans d'ordinateurs, le choix de feuilles certifiées...
3. **Informations et formations** des salariés aux règles des éco-gestes, aux recyclages et à l'utilisation correcte des outils numériques pour que les bonnes habitudes que l'on prend à la maison perdurent au travail... Rappelons que chaque email peut émettre jusqu'à 50 g de co2 lorsqu'on lui ajoute des pièces jointes lourdes.
4. Organiser des défis « **réduction des déchets** » sous forme ludique, une manière intéressante de se motiver à être éco-responsable, exemple :
 - Qui imprimera le moins sur le mois ?
 - Qui produira le moins de déchets ?

5. **Restauration** : proposer des repas végétariens, des produits BIO, **locaux** et de **saisons** en privilégiant des circuits court.

6. Lutter contre le **gâchis alimentaire** : pour les plats qui n'ont pas trouvé preneurs au déjeuner, proposition de vente à emporter aux salariés à prix réduit.

7. **Mobilités** :

- Mise en place sur le site Azuréo d'un outil facilitant le **covoiturage** entre agents se rendant sur site ou en centre extérieur.
- Promouvoir le **vélo électrique**, borne vélo bleu sur site ou à proximité.
- Réflexion sur la mise en place d'un **forfait mobilité durable** pour l'ensemble des salariés se rendant sur leur lieu de travail en utilisant :
 - Le **vélo électrique ou mécanique**
 - Les transports publics (exception faite de la prise en charge obligatoire de 50% du coût de l'abonnement)
 - La location de **deux roues à assistance ou à moteur non thermique**
 - Les services **d'autopartage** portant sur des véhicules à faible émission.

8. Installation de **bacs de recyclage** dans la cafétéria et près des machines à café pour favoriser le tri.

9. **Bannir** les bouteilles d'eau en plastique des salles de réunion au profit de bouteilles en verre.

10. Mise en place de bacs de **compostage** pour déchets organiques des espaces verts du site.

11. **Biodiversité** : plantation d'espèces favorisant la biodiversité végétale sur le site.

12. Faire de nouvelles plantations qui nécessitent **peu d'arrosage**.

13. **Valorisation** des oliviers présents sur site et proposer leurs exploitations.

14. **Remise en état** de l'espace détente situé à proximité du bâtiment Renoir ainsi que les anciens nichoirs à oiseaux installés. Dans cette optique, pourquoi ne pas installer de nouveaux nichoirs sur l'ensemble du site afin de maintenir la biodiversité.



FORMATION :

UN DROIT POUR VOUS

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL :

UN DEVOIR POUR VOTRE EMPLOYEUR

Pour votre évolution professionnelle, l'employeur a des obligations :
Il doit organiser un entretien professionnel tous les deux ans et un bilan récapitulatif tous les six ans.
Vous pouvez aussi mobiliser un Conseil en évolution professionnelle, hors de l'entreprise.
Ces dispositifs doivent vous permettre d'être acteur de votre parcours professionnel. La CFDT, qui revendique un accès à la formation pour tous les salariés, dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, vous accompagne.



L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'entretien professionnel est un échange qui doit vous permettre de faire le point, de réfléchir à votre carrière et de **prendre les bonnes décisions pour votre évolution professionnelle**. C'est le moment pour vous de demander **des formations pour développer vos compétences**. C'est aussi l'occasion de solliciter votre employeur si vous souhaitez **évoluer dans l'entreprise**. Votre employeur doit également vous présenter le Conseil en évolution professionnelle (CEP), le Compte personnel de formation (CPF) et la Validation des acquis de l'expérience (VAE)

UN BILAN RÉCAPITULATIF TOUTS LES SIX ANS

Si vous avez au moins six ans d'ancienneté dans l'entreprise, vous devez bénéficier au plus vite, dans le cadre de votre entretien professionnel, d'un **bilan récapitulatif des entretiens durant les 6 ans** et des actions dont vous

avez concrètement bénéficié dans cette période comme le suivi d'une formation.

À SAVOIR :

- **L'entretien professionnel comme le bilan récapitulatif font l'objet d'un compte rendu**
Dans lequel doivent figurer une synthèse des échanges ainsi que les perspectives ou les engagements qui en ressortent. Une copie de ce compte rendu doit vous être remise.
- **L'entretien professionnel ne doit pas être confondu avec l'entretien d'évaluation.**

L'entretien professionnel concerne exclusivement vos aspirations et vos perspectives d'évolution professionnelle.

POUR ALLER PLUS LOIN : LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Si vous avez un projet, si vous avez envie d'aller plus loin que l'entretien professionnel, vous pouvez aussi **être accompagné hors de l'entreprise par un Conseiller en évolution professionnelle**.

Il vous aidera à élaborer une stratégie pour construire votre projet d'évolution, à identifier éventuellement une formation. Ce conseil est gratuit, confidentiel et accessible sur simple rendez-vous. Pour connaître le conseiller CEP habilité dans votre région, suivez le lien : <https://www.mon-cep.org/>.



Permis B grâce au CPF



Votre permis grâce à votre Compte Professionnel de formation
Créez votre compte CPF sur moncompteformation.gouv.fr



7

BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA

Cfdt:

Protection Sociale Alpes-Maritimes

TOUJOURS PRÊTE BIEN ? OUI OUI OUI NON

... ET VOUS NE PERDREZ RIEN DANS CETTE PÉRIODE ? SI, LE SALAIRE !

C'EST PARCE QUE JE SOUS UNE FEMME QUE JE SOUS MOINS PAYÉE QU'UN HOMME ?

PAS DU TOUT. C'EST PARCE QUE VOUS N'ÊTES PAS UN HOMME.

1 POUR LE CONTACT HUMAIN

Les adhérent-es élu-es aux instances représentatives de mon entreprise et de mon syndicat m'écotent, me renseignent sur les sujets de ma vie quotidienne professionnelle, avec l'aide du réseau CFDT !

Besoin de renseignements sur :

- Allocations familiales,
- Logement,
- Formation professionnelle,
- Conventions Collectives Nationales (CCN),
- Bulletin de salaire,
- Prime d'activité,
- Fonds d'action sociale de la Convention Collective, ...

Nous sommes là !

La CFDT est une organisation de plus de 625 500 adhérent-es, devenez-vous aussi un membre de cette communauté !

2 POUR LES INFORMATIONS

La CFDT vous informera sur l'actualité qui vous concerne directement par la presse écrite, par son site internet et par les réseaux sociaux !

CFDT Magazine (mensuel)

Syndicalisme Hebdo (voir conditions avec votre syndicat)

Newsletter CFDT

CFDT.FR

3

POUR



Une question ? Parce que je suis adhérent-e, je peux à tout moment contacter le service Réponses à la carte afin d'avoir une réponse !

Tél : 09 69 39 19 39
Du lundi au vendredi 9h – 19h
Le samedi 9h – 13h

5

POUR
LES FORMATIONS

Si vous devenez adhérent-e, vous aurez le droit à **12 jours** de formation syndicale par an ! (en plus de vos jours de formation professionnelle, CPF et CIF).

Les formations sont gratuites avec prise en charge des transports, hébergement et repas.

Pour toute question concernant le plan de formation, le calendrier, vous pouvez, une fois adhérent-e, contacter :

Votre syndicat **CFDT Protection Sociale Alpes-Maritimes** :

Mail : cfdtps06@gmail.com

4

POUR
UNE ASSURANCE
ADHÉRENT-E

Avec le **contrat solidarité vie syndicale** (en cas, par exemple, d'accident corporel de trajet quand je me rends à une réunion syndicale).

Du **contrat qui couvre mes responsabilités** (la responsabilité civile générale).

Du **contrat protection juridique vie professionnelle** (comme la défense dans l'exercice de mes activités professionnelles, lorsque ma responsabilité est recherchée).

6

POUR
UNE CAISSE NATIONALE
D'ACTION SYNDICALE

La CFDT est la seule organisation syndicale française à mettre à disposition de tous ses adhérent-es **une caisse de grève** afin de pouvoir leur verser une indemnité d'un montant égal du SMIC à partir de la première heure de grève ou de lock-out (fermeture provisoire d'une entreprise, décidée par l'employeur pour répondre à un conflit collectif).

La caisse nationale d'action syndicale sert aussi, **pour défendre les droits des salariés** lors de recours et actions juridiques engagés avec le syndicat dans les domaines suivants :

- droit du travail,
- formation professionnelle,
- protection sociale,
- aide aux victimes de répression syndicale.

Cnas, ça assure !

La Caisse nationale d'action syndicale

7

PARCE QUE
MA COTISATION
Ouvre droit à
UN CRÉDIT D'IMPÔT

A HAUTEUR DE **66 %** DE MES COTISATIONS

Exemple :

Votre salaire net mensuel est de 1 150 €

Le montant de votre cotisation mensuelle (0,75 %) est de : 8,625 €

8,62 € sur 12 mois = 103,50 € (attestation fiscale)

Moins 66 % de crédit d'impôts = 68,31 €

Coût réel de vos cotisations pour l'année = 35,19 €

Soit 2,93 € par mois

Si je ne suis pas imposable, j'inscris le montant de mon attestation fiscale sur ma déclaration d'impôt pour bénéficier du crédit d'impôt, je reçois un chèque du trésor public.

CONDITION : avoir payé mes cotisations !



Focus : Plateforme de service

Dans le cadre de la **professionnalisation** et de la **qualité** de vie au travail, la **CFDT** souhaite rappeler les recommandations de la **CNAM** sur le métier de téléconseiller et sur les améliorations des conditions de travail sur les plateformes de services.

Environnement de travail :
Recommandations CNAM référence R470

- ✓ Choisir des équipements peu bruyants (ventilation, ordinateur, imprimante).
- ✓ Veiller au bon éclairage des locaux : éviter les sources d'éblouissement.
- ✓ Assurer une ambiance thermique confortable aux alentours de 21 degrés.
- ✓ Veiller au bon entretien, au désencombrement, au nettoyage régulier des espaces de circulation.

Poste de travail :

Recommandations CNAM référence R470

- ✓ Concevoir ou aménager un espace suffisamment grand sur le poste de travail.
- ✓ Mettre à disposition des casques téléphoniques confortables équipés de limiteurs numériques et dotés de micro et oreillettes réglables.
- ✓ Proposer un mobilier ergonomique : siège réglable avec accoudoir.
- ✓ Veiller à l'adaptation du poste de travail et au positionnement optimal des outils : l'écran, le clavier, la souris.

Amélioration des conditions de travail :

Selon l'agence Nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), les plateformes téléphoniques sont un des secteurs d'activités qui demandent le plus de plans de prévention pour lutter contre le stress.



La délégation **CFDT** souhaite :

- ✓ **Organiser** l'activité afin de réduire le travail répétitif.
 - ✓ Alternier si possible avec d'autres tâches sans téléphone.
 - ✓ **Valoriser** la **qualité** et non la **quantité**.
 - ✓ **Augmenter** le temps moyen de communication (les assurés sociaux sont en droit d'attendre de nous une qualité de service public irréprochable).
- Formation/ information :**
- ✓ **Former** le personnel à la gestion des appels compliqués.
 - ✓ **Inform**er le personnel sur les symptômes de stress et d'épuisement professionnel pour un repérage précoce.

Votre équipe **CFDT** toujours à votre écoute





PARTOUT AVEC VOUS POUR CHANGER NOTRE QUOTIDIEN



www.cfdtcpam06.fr

cfdt.cpac06@laposte.net

**SORTEZ DE LA MATRICE!
ADHÉREZ À LA CFDT**

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) M. Mme

Nom _____

Prénom _____ adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance _____

Coordonnées personnelles

N° et voie _____

Complément adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Portable personnel _____ Fixe _____

Mél personnel _____ @ _____

Informations professionnelles

Nom de l'établissement ou de l'entreprise _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville (cedex) _____

Profession / Métier _____

Situation Salarié de droit privé Agent de droit public Demandeur d'emploi
 Retraité Indépendant Autre : _____

Salarié du privé Ouvrier Employé Technicien
 Cadre Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique État Territoriale Hospitalière
 Catégorie A B C

Statut de l'agent Titulaire Contractuel

Corps/Cadre d'emploi _____

Temps de travail Complet Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable _____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.
 Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :
 12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois
 L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentissage, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).
 La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date _____

Signature de l'adhérent _____

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat _____ (à compléter par le syndicat)

Type de paiement Recurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
 Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT

ICS: FR88ZZZ254894

Coordonnées du syndicat _____

Nom du titulaire du compte à débiter: _____

Coordonnées de l'adhérent _____

IBAN du compte à débiter _____

Fait à : _____ Signature _____

Le : _____